

sous la conduite de leur roi Gondahaire ou Gondicaire, que les Bourguignons franchirent les limites qui séparaient la Germanie des pays occupés par la race gallo-romaine. Après avoir triomphé des difficultés de leur première installation et obtenu la reconnaissance de l'empereur Honorius, ils purent enfin, vers l'année 413, jeter les fondements définitifs d'un établissement qu'on est convenu, dans les temps modernes, de désigner sous le nom de *Premier royaume de Bourgogne*. Ce puissant Etat, s'étendant successivement, vit bientôt se réunir, sous l'autorité des rois bourguignons, tout le pays situé entre les Vosges et la Durance (1), la Loire et les Alpes; vaste circonscription qui comprenait le duché de Bourgogne proprement dit, la Bresse, le Bugey, la Dombes, la Franche-Comté, le Lyonnais, Forez et Beaujolais, le Dauphiné, une fraction de la Provence, la Savoie et une notable partie de la Suisse. Ces provinces se divisèrent d'abord entre les divers membres de la famille de Gondicaire, au décès de Gundioc son fils, en l'année 463. Mais le roi Gondebaud, petit-fils de ce fondateur de la monarchie, finit par réunir sur sa tête, en l'an 500, par droit d'hérédité auquel se joignit une triple usurpation, la totalité du royaume de Bourgogne, qui eut pour capitale la ville de Lyon, où ce prince établit le siège de son gouvernement.

II.

Cependant, arrivés au terme de leur longue émigration, les Bourguignons, en se mêlant aux races qui, de gré ou de force, avaient consenti à les admettre au partage de leurs foyers, n'avaient pas tardé à sentir l'influence du contact d'une civilisation plus avancée que la leur. Leur rudesse primitive s'était adoucie,

(1) Il paraît qu'au temps de Gondebaud, le royaume des Bourguignons s'étendit, au moins temporairement, au-delà de la Durance, et jusqu'à Marseille, suivant ce témoignage positif de Grégoire de Tours : *Tunc Gundebaldus et Godegisilus fratres, regnum circa Rhodanum et Ararim, cum Massiliensi provinciam, retinebant*. *Historiæ Francorum*, lib. II, cap. 32.